



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

POLICE MUNICIPALE

Solliès-Pont, le

15 JUL. 2011

ARRETE

portant occupation du domaine public à l'occasion de
la procession de la Ste Christine

N° Départ : 670/2011/91/PM/AM

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

- Vu** la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, |
Vu les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2213-6 du Code général des collectivités territoriales, |
Vu R. 26-1, R. 27, R. 36, R. 44, R. 227, L. 411-1 et L. 411-6 du Code de la route, |
Vu la demande verbale effectuée par M. ARENE Germain le 18/07/2011, |

Considérant que pour assurer la sécurité des personnes participant et assistant à la procession de la Ste Christine, il convient d'autoriser l'occupation du domaine public

arrête

Article 1 : Le domaine public sera occupé par les participants à la procession de la Ste Christine le dimanche 24 juillet 2011 à compter de 20 heures 30.

Article 2 : Le parcours de cette procession empruntera les axes suivants, dans l'ordre mentionné ci-après :

Place de l'église → Rue de la Serre → Avenue des Aiguiers → Rue de la République → Faubourg St Antoine → Rue Charles Terrin → Rue de la République → Rue Gabriel Péri → Rue Notre Dame → Faubourg Notre Dame → Avenue du 6^{ème} RTS – Rue de la République → Arrivée place de l'église.

Article 3 : La police municipale sera chargée de veiller au bon déroulement de cette manifestation.

Article 3 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- Monsieur le directeur général des services de la ville de SOLLIES PONT
- Monsieur le directeur des services techniques de la commune de SOLLIES PONT
- Monsieur le chef de service de la police municipale de SOLLIES PONT
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE.

Article 4 : Pour information et respect des dispositions :

- Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité
- Monsieur le chef du centre de secours de la Vallée du Gapeau

Et sera publié.

Docteur André GARRON

Maire de Solliès-Pont

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le
- la publication le

